

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PECHE ELECTRIQUE A DES FINS SCIENTIFIQUES ET DE SUIVI BIOLOGIQUE SUR LE
BASSIN VERSANT DE L'ALLIER**

Pétitionnaire

Monsieur le Président
Association Loire Grands Migrateurs
8 rue de la Ronde
03 500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE

Objet de la demande

Un suivi de l'abondance des juvéniles de saumon sur le bassin versant de l'Allier est prévu dans le cadre du Plan de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Loire, des Côtiers vendéens et de la Sèvre niortaise et du Plan Loire Grandeur Nature. Ces inventaires réalisés par pêches électriques sont destinés à suivre l'évolution du recrutement naturel de juvéniles de saumon ainsi que la survie des juvéniles déversés, et font l'objet de la présente demande.

Exécution matérielle

Personnes physiques chargées des opérations :

- | | |
|-------------------|-----------------|
| - Timothé PAROUTY | Chargé d'Etudes |
| - Cédric LEON | Chargé d'Etudes |
| - Quentin MARCON | Chargé d'Etudes |
| - Thomas PIQUET | Chargé d'Etudes |

Peuvent être amenés à participer :

- | | |
|---|----------------------|
| - Emmanuel DEMIL | Chargée de Programme |
| - Pierre PORTAFAIX | Chargé d'Etudes |
| - Thomas LESNE | Chargé d'Etudes |
| - Aurore BAISEZ | Directrice |
| - Marion LEGRAND | Chargée de Programme |
| - Amaya GAUVIN | Chargée de Programme |
| - Autres bénévoles (FDAAPPMA, Syndicats de rivière, Associations Migrateurs...) | |

Matériels utilisés :

Appareil de pêche électrique, type « Martin Pêcheur » et « Héron », épuisettes et bassines

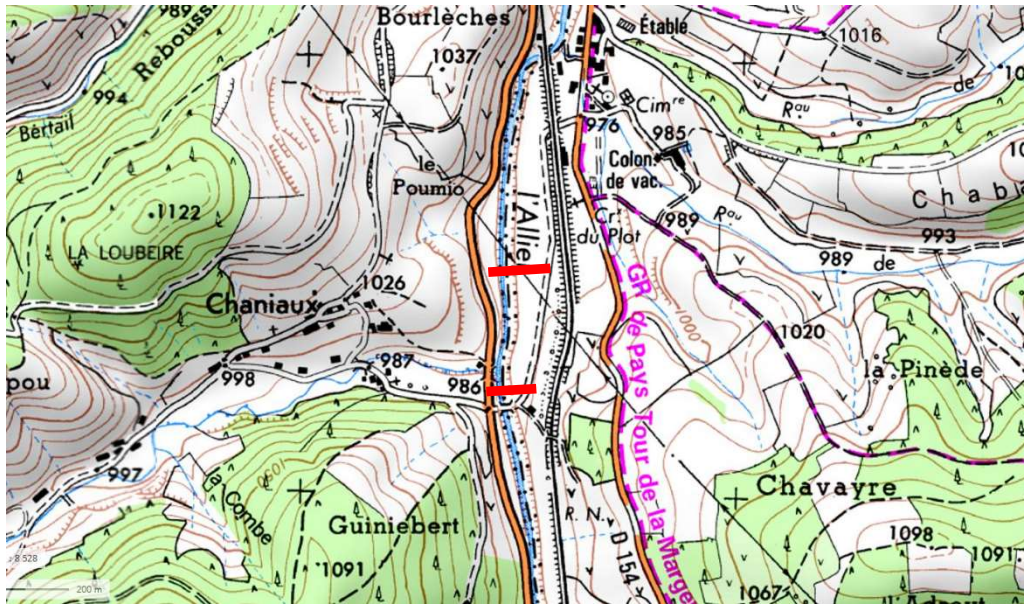
Espèces concernées et devenir :

La méthode de pêche utilisée est spécifique aux juvéniles de saumon (méthode des indices d'abondance saumon) mais pas exclusive. Des espèces d'accompagnement sont susceptibles d'être pêchées. Les poissons capturés, toutes espèces confondues, seront remis à l'eau vivants à l'issue des pêches et relevés biométriques.

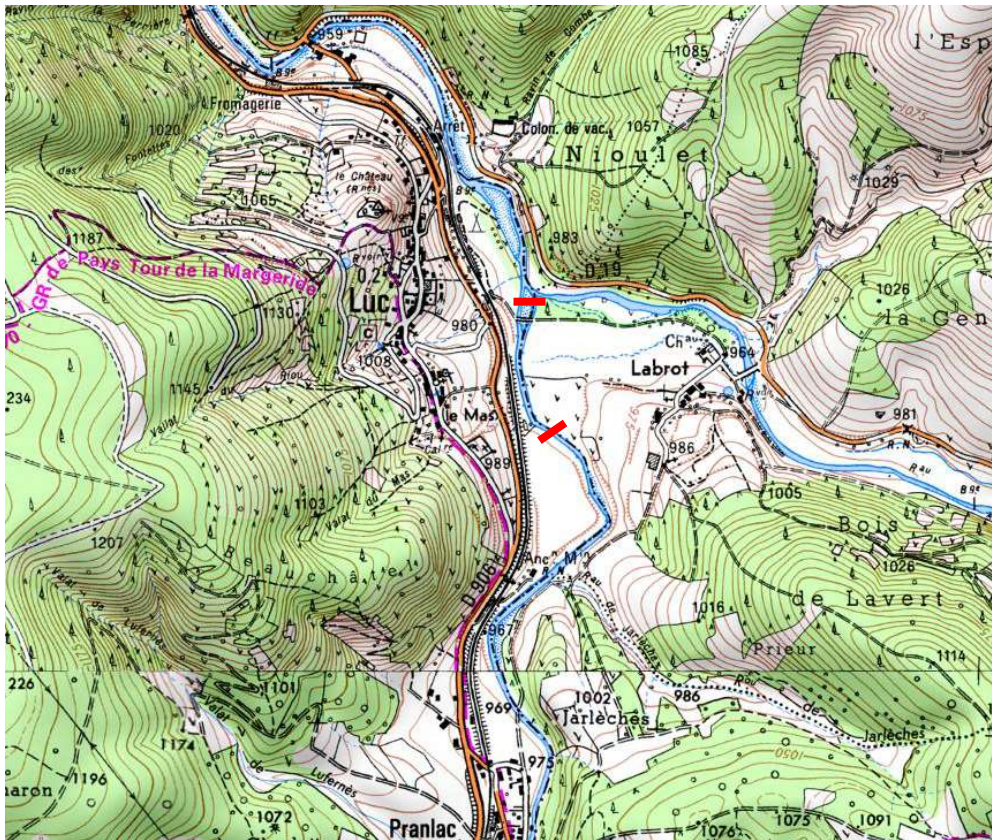
Lieu :

Cours de l'Allier et du Chapeauroux dans le département de la Lozère.

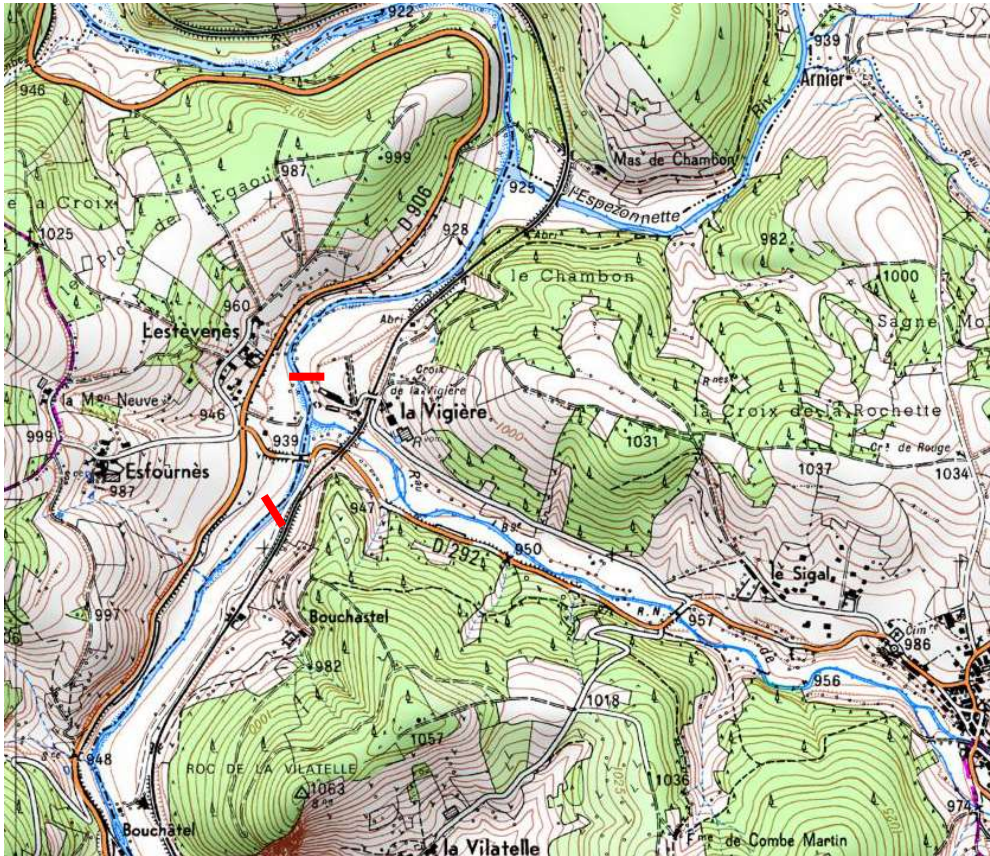
Aval pont de Chaniaux



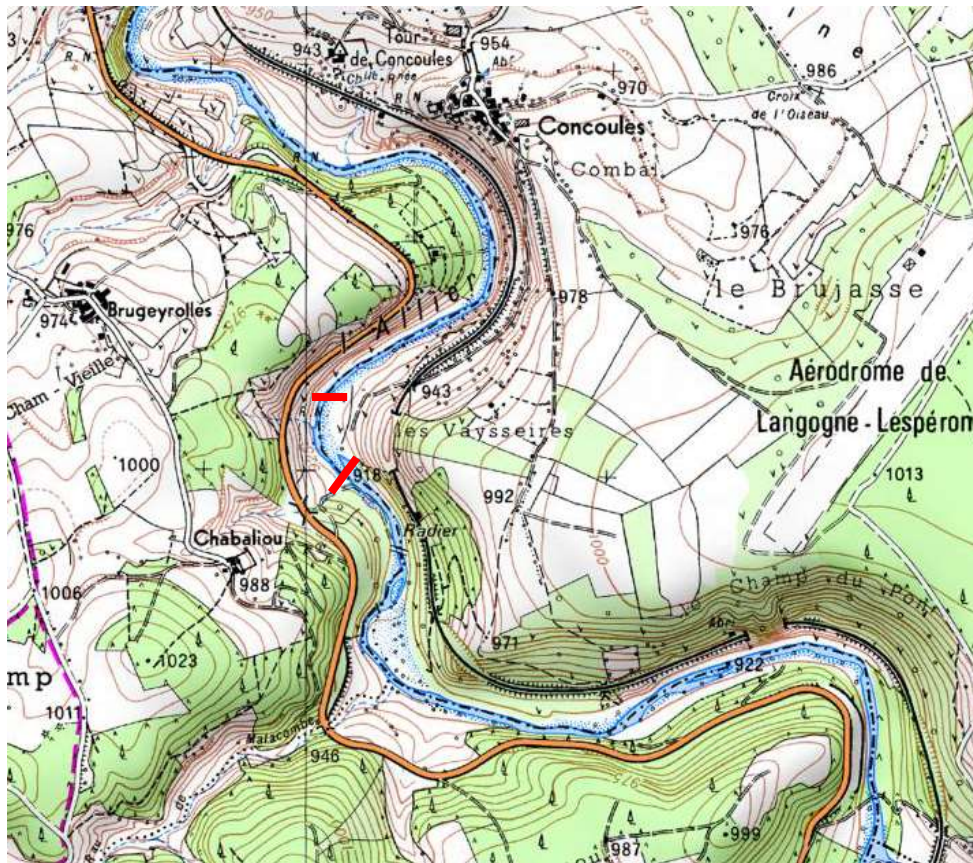
Luc amont confluence Masméjean :



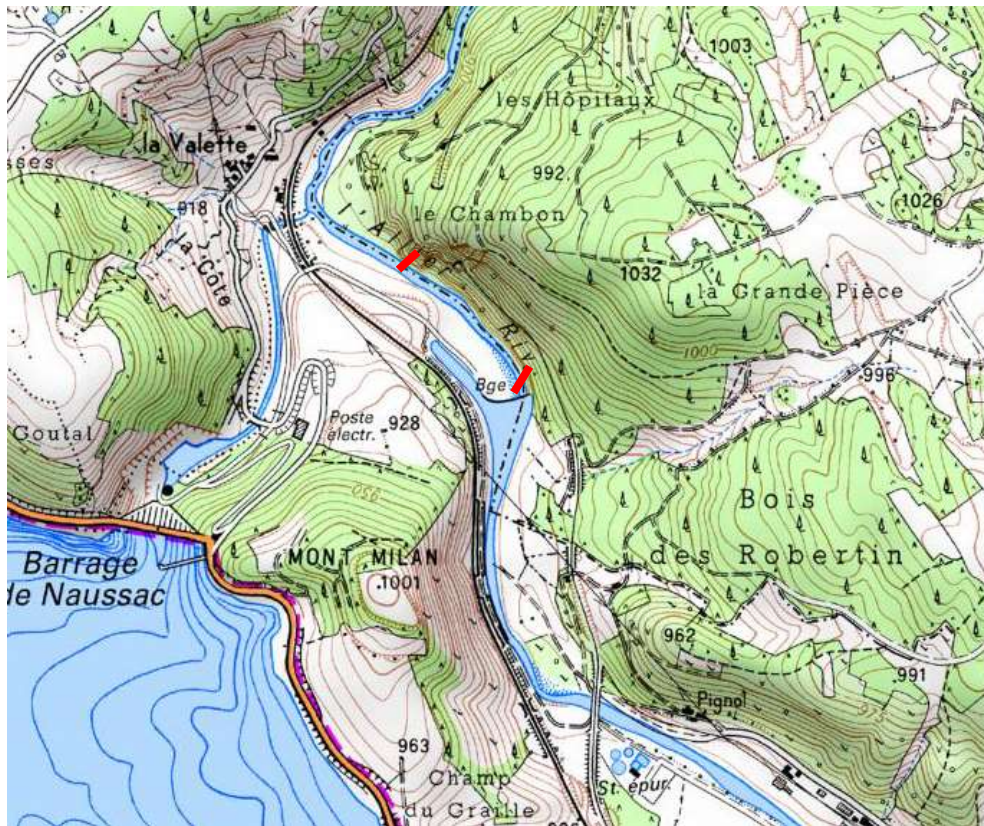
Confluence Liauron :



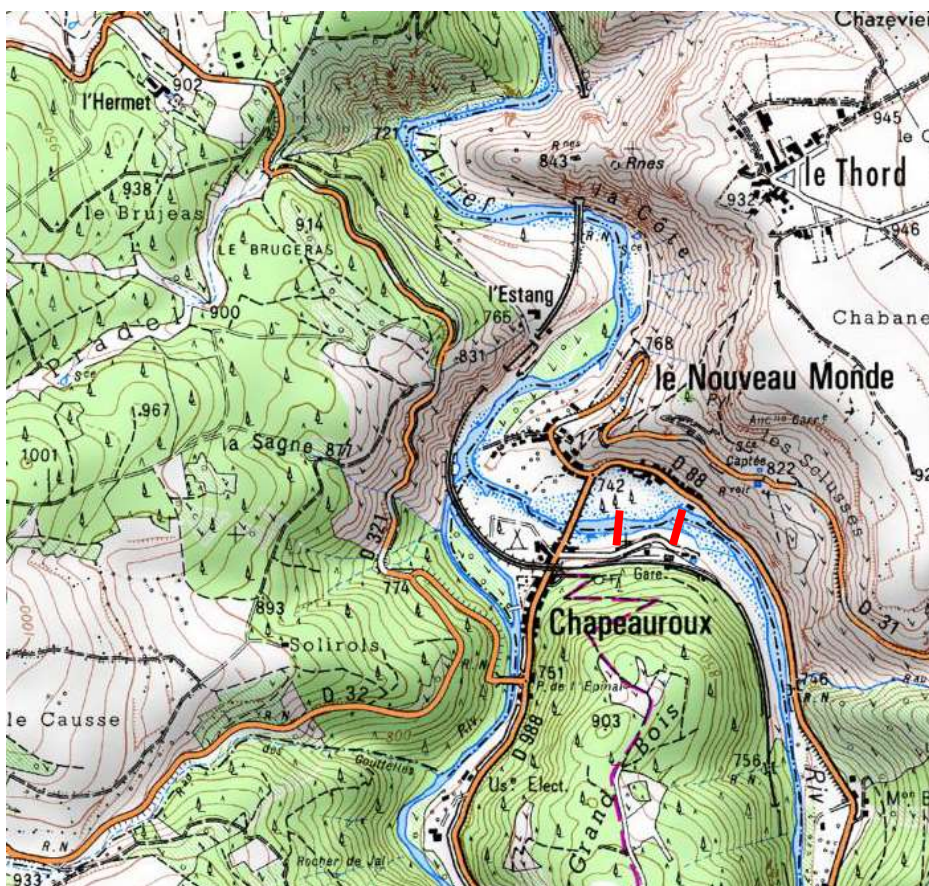
Les Vaisseyres :



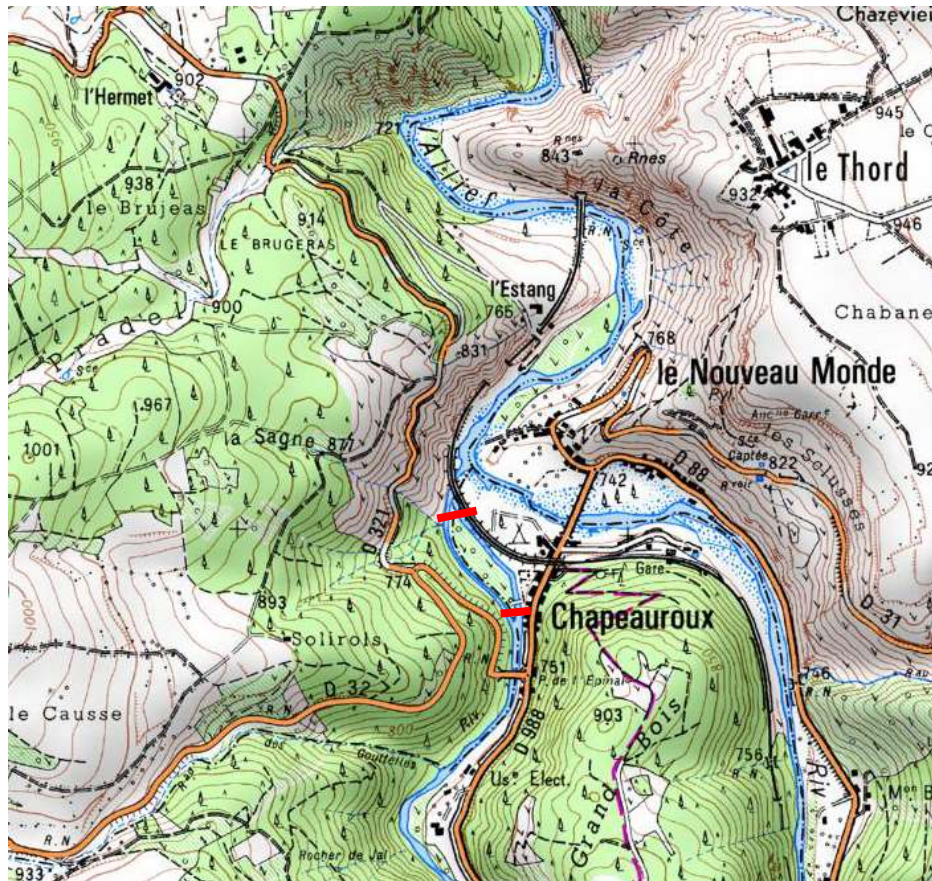
Aval barrage Naussac 2 :



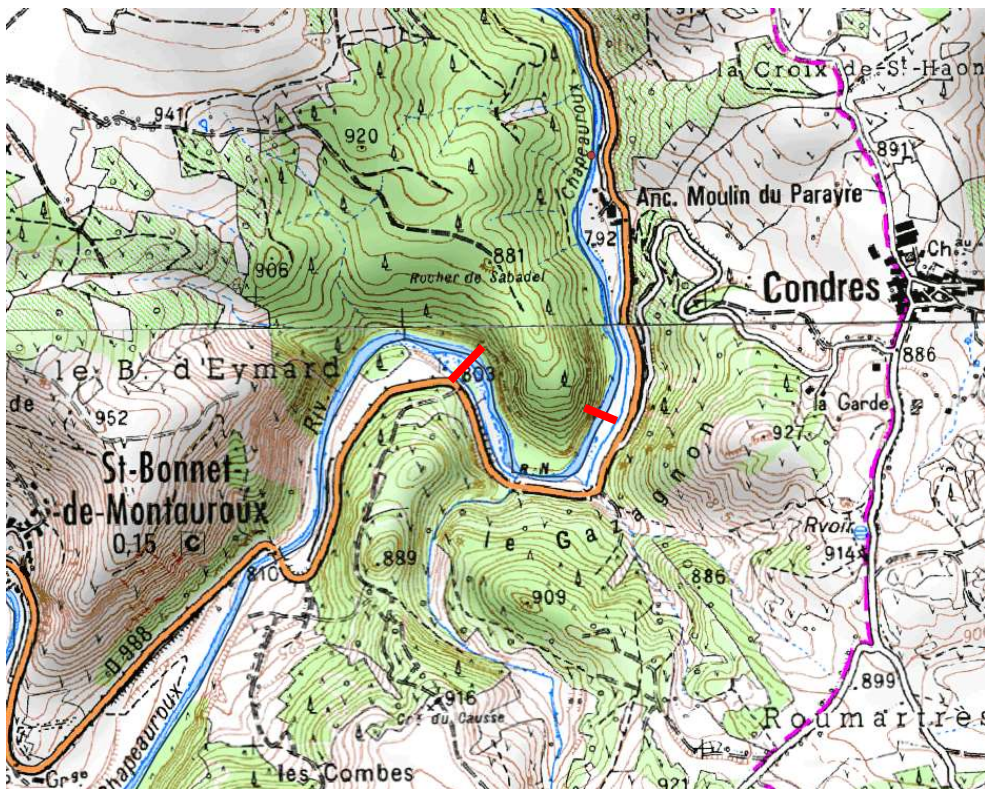
Le Nouveau Monde :



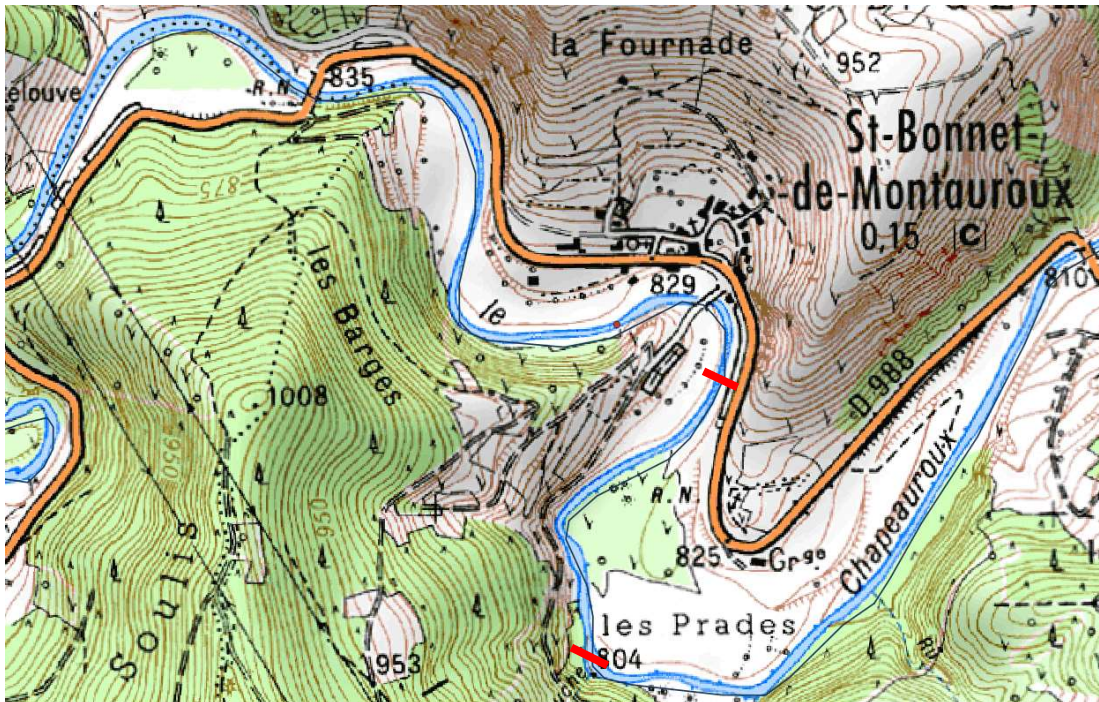
Chapeauroux :



Aval Saint Bonnet de Montauroux :



aval St Bonnet Montauroux - Les Prades:



Période :

Du 25 août au 18 octobre 2024.

Suivi de l'opération – Compte-rendu

Les autorisations d'accès aux propriétés seront sollicitées auprès des riverains concernés.
Enfin, à l'issue des opérations un compte rendu sera envoyé à l'administration via le tableur en vigueur.